

Prise de position

SOUS LE SIGNE DE L'AGENDA 2030 DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Tous les États doivent faire leur part du travail pour construire un monde juste, dans lequel chacun a droit à l'autodétermination, peut vivre dans des conditions dignes et sûres et utiliser les ressources naturelles de manière durable.

Helvetas encourage le gouvernement et la sphère politique suisses à renforcer la coopération internationale et à poser les jalons politiques de l'«Agenda 2030 de développement durable». Car si la politique n'est pas prête à garantir l'Agenda 2030, l'aide au développement ne pourra pas le mettre en œuvre.

De quoi est-il question?

Ces dernières années, l'aide au développement est devenue un objet entre les mains de la politique. D'une part, on attend d'elle qu'elle éradique la pauvreté globale, qu'elle apporte le progrès économique et qu'elle empêche les mouvements migratoires indésirables. D'autre part, on lui reproche son manque d'efficacité et on la désigne dès qu'il s'agit d'opérer des coupes budgétaires. Avec toutes ces critiques, on oublie souvent que pour arriver à fournir une impulsion déterminante, la coopération au développement doit être assurée de pouvoir compter sur un contexte politique favorable au développement. En d'autres termes, la coopération ne peut pas avancer si la politique lui met des bâtons dans les roues. Si des efforts sérieux ne sont pas entrepris pour favoriser le développement durable dans les domaines politiques les plus divers, tels que décrits dans l'«Agenda 2030 de développement durable», des changements efficaces ne pourront être entrepris que ponctuellement.

À l'heure où les problèmes et les crises se globalisent, la politique doit aussi globaliser sa recherche de solutions. En cela l'éradication de la pauvreté sous toutes ses formes, la lutte contre l'inégalité à l'intérieur et entre les pays, la préservation de notre planète, la réalisation d'une économie inclusive et durable et la promotion de l'inclusion sociale sont mutuellement liés et interdépendants. Cette mission est dès lors l'affaire de tous: elle engage la responsabilité commune et la participation active de tous les États au sein d'accords de droit international public. L'enjeu est une profonde mutation des modes de production et de consommation, ainsi qu'une transformation des conditions-cadres politiques. Un tel engagement va dans l'intérêt de la Suisse, car se replier et défendre ses privilèges à tout prix empêchera le pays de progresser et de préparer l'avenir. La Suisse doit sa prospérité en grande partie à ses relations économiques internationales: cet état de fait lui donne la responsabilité de prendre des mesures politiques pour mettre en œuvre l'Agenda 2030. Dans cette prise de position, Helvetas énonce huit revendications concernant la politique et l'administration, en plaidant en priorité pour la cohérence politique: toutes les stratégies et les interventions de la Suisse ayant des répercussions sur les pays en développement doivent être conçues dans la perspective de promouvoir un développement durable.



Auteur:

Geert van Dok

Communication politique

Geert.vanDok@helvetas.org

www.helvetas.ch

HELVETAS REVENDIQUE:



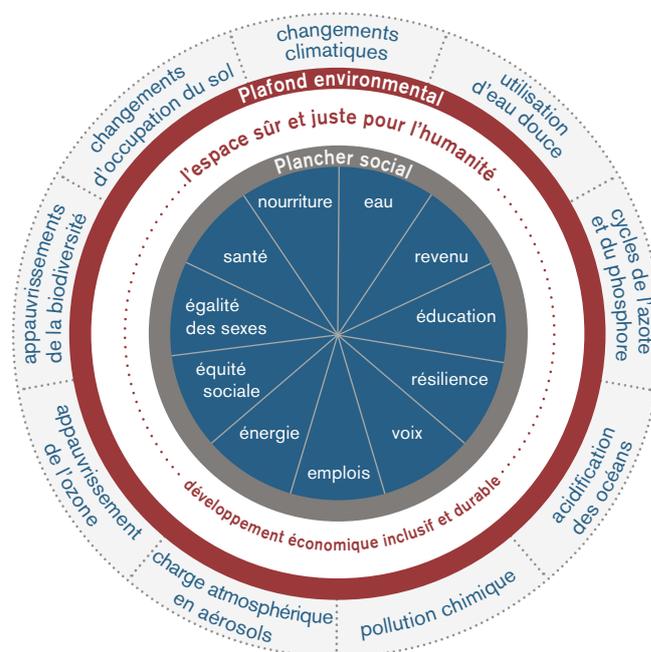
CONDITIONS DE DÉVELOPPEMENT

Les pays en développement décident eux-mêmes de la façon de gérer leur «développement durable», à la fois en assurant les bases sociales et en tenant compte des limites planétaires. Les acteurs internationaux peuvent les soutenir en contribuant à la mise en place de «conditions de développement», à travers leur engagement politique et la coopération au développement.

Les acteurs étatiques et privés de la coopération internationale (CI) mettent leur action au service du «développement». Depuis Rio 1992, et surtout depuis l'adoption de l'Agenda 2030 par l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2015, ce terme renvoie la plupart du temps au développement durable. On entend par là un développement qui «répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins» (commission Brundtland, 1987). Toutefois les avis divergent sur la stratégie de développement à mettre en place. Car concilier tout à la fois la performance économique, la solidarité sociale, la responsabilité écologique et la participation politique est loin d'être un exercice facile. En conséquence, des différences fondamentales apparaissent chez les défenseurs de l'Agenda 2030. Tandis que les uns voient la croissance «verte» comme le moteur du développement durable, les autres imaginent des formes de société et des paradigmes économiques alternatifs: la prospérité sans croissance n'est plus un sujet réservé aux spécialistes depuis longtemps.

Quel est le sens donné au terme développement par les différents acteurs de la CI et quels sont les buts poursuivis? La question se pose, car on tend à oublier qu'un développement réussi n'est jamais imposé de l'extérieur. Ce ne sont pas aux acteurs internationaux de décider des priorités à privilégier, mais à la société du pays concerné: c'est elle qui doit définir le «développement durable» qu'elle souhaite. Ce choix implique la participation active des différentes catégories de la population aux processus d'élaboration et de décision. Pour pouvoir concevoir un lieu de vie sûr et équitable, l'unique contrainte est de trouver une stratégie réalisable, c'est-à-dire qui soit dans l'équilibre entre des bases sûres pour la société et les limites planétaires (fig. 1). Aujourd'hui, de nombreux domaines sont déstabilisés et doivent être rééquilibrés, en Suisse également.

Fig. 1: Un monde sûr et juste pour l'humanité



Source: Raworth/Oxfam 2012; adaptation libre

Les acteurs internationaux peuvent et doivent soutenir les processus de transition vers des progrès de nature sociale, économique, écologique et politique dans les pays en développement. Par leur engagement politique et leur travail d'aide au développement, les acteurs internationaux participent à instaurer les «conditions de développement».

LA SUISSE DANS LE MONDE

La Suisse dispose d'une longue tradition humanitaire et se trouve être l'État dépositaire des Conventions de Genève, un des piliers du droit humanitaire. Son aide publique au développement a depuis toujours une responsabilité de solidarité avec les plus pauvres: voilà pour le côté face. La Suisse est aussi l'un des pays les plus riches du monde, notamment grâce à sa place de premier plan sur le marché mondial, à son régime fiscal («paradis fiscal») et aux entreprises internationales qui y siègent: voilà pour le côté pile.

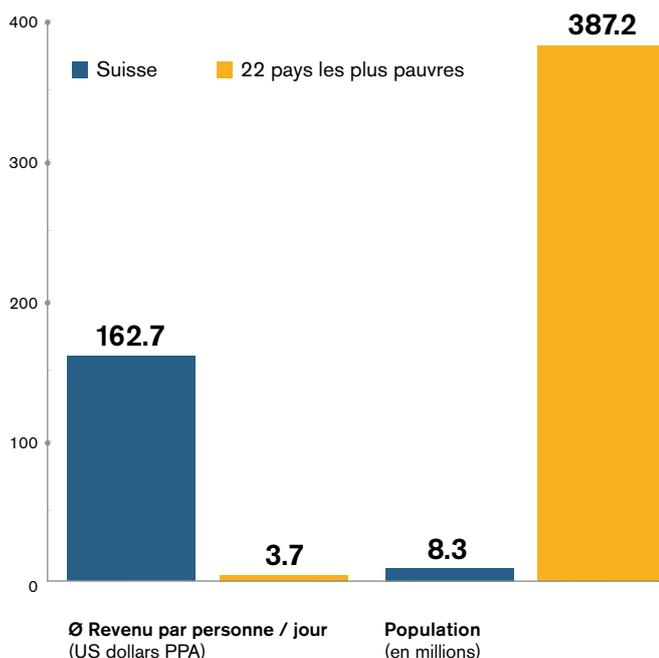
D'un point de vue de politique du développement, il serait erroné de seulement faire valoir le côté humanitaire. C'est aussi au volet politique qu'il faut s'intéresser: le côté face doit continuer à être renforcé, et le côté pile doit évoluer pour que la Suisse contribue à un développement durable en engageant l'ensemble de ses champs politiques.

Suisse riche – pays pauvres

Des millions de personnes vivent toujours dans des conditions d'extrême pauvreté. Vivre dans la dignité leur est refusé. Dans le même temps, les inégalités à l'intérieur et entre les pays augmentent, avec d'immenses disparités en matière de chances, de richesse et de pouvoir. L'égalité entre les sexes représente toujours un des plus grands défis à relever.

En 2016, le produit intérieur brut (PIB) de la Suisse se situait à 494 milliards de dollars à parité de pouvoir d'achat (PPA). Ce chiffre équivaut plus ou moins au PIB additionné des 22 pays les plus pauvres (524 milliards de dollars). Ces pays sont peuplés par environ 387 millions de personnes, alors que la Suisse compte 8,3 millions d'habitants. La performance économique de la Suisse, avec une moyenne de 162,7 dollars par habitant et par jour, était donc 45 fois plus élevée que dans les 22 pays les plus pauvres (3,7 dollars) (fig. 2).

Fig. 2: Suisse riche – les 22 pays les plus pauvres (2016)



22 pays les plus pauvres selon PIB (PPP) 2016			
Revenu moyen par habitant et par jour (en dollars)			
Somalie*	1,13	Togo	4,24
Rép. centrafricaine	1,80	Guinea-Bissau	4,30
Rép. dém. Congo	2,15	Sierra Leone	4,53
Burundi	2,24	Gambie	4,56
Liberia	2,42	Sud Soudan	4,58
Niger**	3,05	Haïti**	4,89
Malawi	3,12	Burkina Faso**	4,91
Mozambique**	3,37	Kiribati	4,24
Guinée	3,48	Rwanda	5,22
Érythrée	3,62	Éthiopie**	5,25
Madagascar**	4,12	* donnée de 2015	
Comores	4,19	** pays de projet Helvetas	

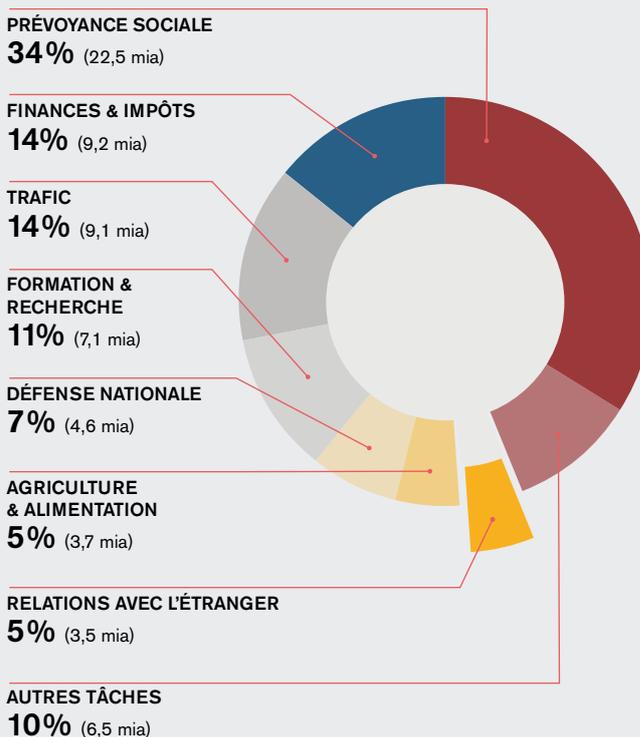
Données: FMI: World Economic Outlook Database octobre 2016; graphic originale.

Moyens modestes pour la coopération au développement

Les dépenses de la Confédération se sont élevées à 66,3 milliards de francs en 2016. 5% de cette somme, soit 3,5 milliards de francs, ont été alloués aux «relations avec l'étranger» (fig. 3), ce qui équivaut à la dépense pour «Agriculture & alimentation», et ce qui représente un milliard de moins que les dépenses pour la «Défense nationale».

2,6 milliards de francs ont été alloués à la coopération internationale (3.9% des dépenses fédérales): pour la coopération globale, Sud et avec l'Europe de l'Est, pour l'aide humanitaire ainsi pour la gestion civile des conflits et des droits humains. Cela a représenté 0,39% du revenu national brut (RNB), situé à 654 milliards de francs suisses. Le chiffre officiel de l' «Aide publique au développement» (APD), de 3,51 milliards de francs ou 0,54% du RNB selon les critères de l'OCDE, est trompeur: un cinquième de cette somme (20%) a couvert les coûts de l'asile en Suisse. Or la part moyenne des coûts de l'asile des pays donateurs de l'OCDE ne représentait que 11% de l'APD.

Fig. 3: Dépenses publiques fédérales par groupe de tâches (2016)



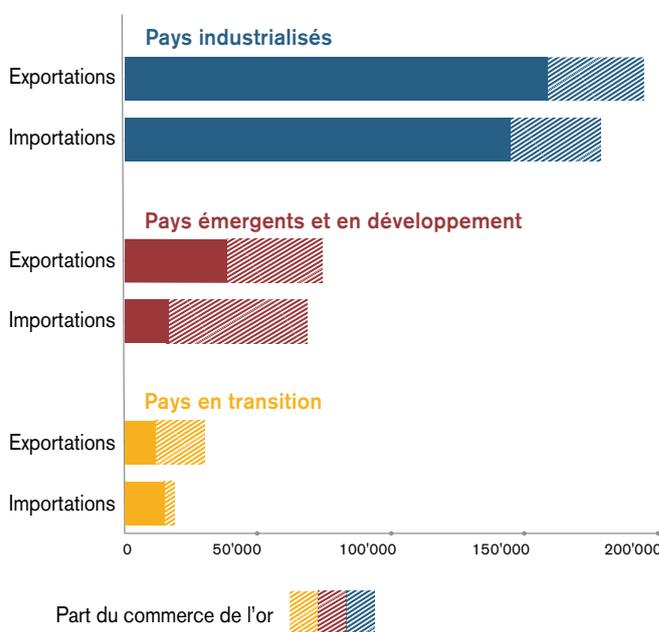
Données: DFF; graphique adapté.

Commerce extérieur de la Suisse

Le commerce extérieur est l'un des piliers de la prospérité de notre pays. En 2016, les exportations ont représenté 298 milliards de francs et les importations 266 milliards de francs suisses, dont une part respective de 30 et de 35% concernait le négoce de l'or. Un quart des échanges commerciaux a été réalisé avec des pays émergents ou en développement, soit 74 milliards de francs d'exportations et 68 milliards de francs d'importations. Pour ces deux chiffres, le négoce de l'or se taille la part du lion avec respectivement 47 et 75% (fig. 4). En dehors de l'or, le commerce extérieur avec les pays émergents et en développement a présenté un excédent de plus de 22 milliards de francs, un résultat produit en majeure partie par l'exportation de produits chimiques et pharmaceutiques, mais aussi celle de montres, de machines, d'appareils et d'électronique. Comparativement, les dépenses pour la coopération internationale sont modestes puisqu'elles représentent à peine 12% de l'excédent de la balance commerciale avec les pays émergents et en développement.

Avec une part de plus de 20%, la Suisse occupe une place de leader dans le commerce mondial des matières premières, notamment dans les métaux (60%), le pétrole brut (35%), le café (56%) et les céréales (35%). Mais les métaux, les minerais, le charbon et le pétrole proviennent à plus de 60% des pays en développement. Pour une centaine de ces pays, selon l'ONU, les exportations de matières premières

Fig. 4: Commerce extérieur par espace économique en 2016 (en millions de CHF)



Données: DFF/AFD; graphique original.

représentent au moins 50% des recettes totales de leurs exportations et même plus de 80% pour la moitié des pays africains. Le besoin de transparence dans le négoce des matières premières se fait donc d'autant plus pressant.

Certes la Suisse entend créer plus de transparence dans l'extraction des matières premières grâce à la réforme des droits des actionnaires, mais le négoce des matières premières n'est pas touché. À cet égard, des mesures volontaires visant à appliquer les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme de l'ONU sont jugées suffisantes.

La politique commerciale de la Suisse est alignée sur les intérêts de l'économie exportatrice, ce qui est en partie controversé par la politique de développement. Que ce soit les accords de libre-échange ou les accords de protection des investissements, l'objectif vise à assurer l'accès au marché avec le moins d'entraves possibles, à donner accès au secteur des services, à fournir la protection élargie des brevets et le statut juridique privilégié des investisseurs au détriment des États hôtes. Les négociations de l'OMC étant à l'arrêt depuis des années, la Suisse conclut des accords de libre-échange bilatéraux ou dans le cadre de l'AELE pour défendre ses intérêts. Dans leur préambule, ces accords contiennent en général une phrase affirmant leur volonté de respecter les droits humains et les normes de rigueur en matière d'environnement et de travail. Par contre, le projet de l'«Accord sur le commerce des services» (ACS ou TiSA), un accord multilatéral controversé d'un point de vue de politique du développement en cours de négociation par 23 pays membres de l'OMC, dont la Suisse, aucune mention de droits de l'homme ou de normes environnementales n'est faite.

Flux financiers

La place financière contribue à hauteur de 10% environ au produit intérieur brut. En 2015, les banques ont géré plus de 2400 milliards de francs suisses de fonds étrangers, ce qui fait de la Suisse le centre offshore le plus important au niveau mondial. Selon l'organisation Global Financial Integrity, les flux financiers illicites («fonds de potentats»), provenant de pays émergents ou en développement vers des pays industrialisés,

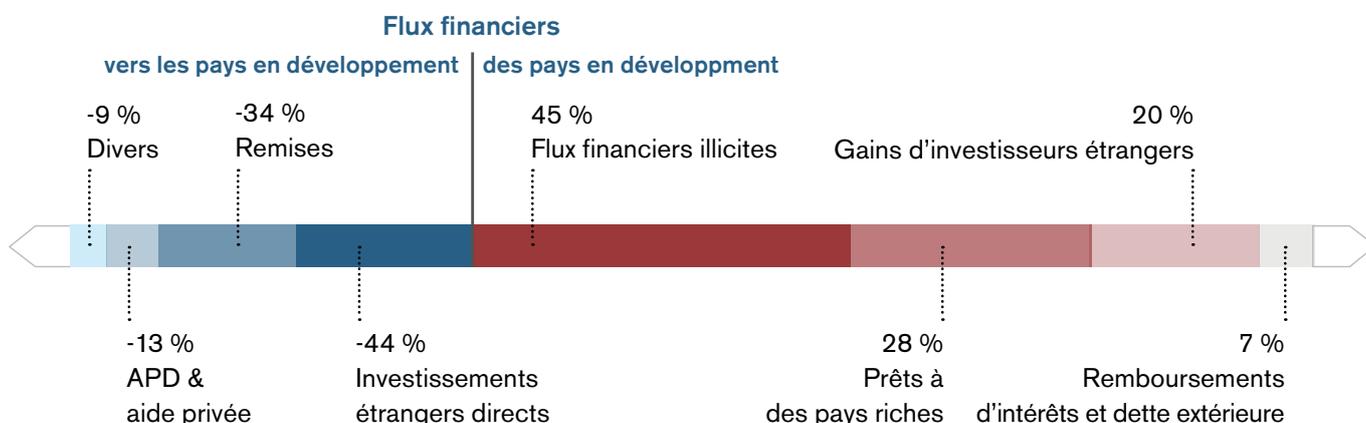
représenteraient quelque 1000 milliards de dollars US par an, dont environ 30% parviendraient en Suisse. Ces fonds ont pour origine la soustraction d'impôt (environ 60%), mais aussi la corruption, la criminalité et le détournement de fonds publics.

Selon une estimation du FMI, les entreprises multinationales ont en 2014 dérobé plus de 200 milliards de dollars US aux pays en développement grâce à la soustraction à l'impôt, fonds qu'elles ont placés dans des paradis fiscaux (la part de placements en Suisse n'est pas connue). S'ajoute à cela l'évasion fiscale des particuliers, qui cause des pertes supplémentaires estimées à 125 milliards de dollars dans les pays en développement. Cette perte fiscale nette de quelque 340 milliards de dollars US par année affecte surtout les catégories pauvres de la population, des services publics comme la formation ou la santé n'étant plus assurés faute de moyens financiers. Rien ne dit qu'un État autoritaire mette les revenus du fisc à disposition des services publics. Un régime fiscal équitable exige aussi des mesures pour favoriser une bonne gouvernance.

La Suisse mène actuellement une politique à deux vitesses: d'une part, une stratégie de l'«argent propre» avec les pays industrialisés et les grands pays émergents, transparente grâce à l'échange automatique de renseignements (EAR), d'autre part une stratégie de l'argent sale opaque avec les autres pays. L'absence d'EAR protège les potentats et les membres de l'élite économique, qui soustraient des impôts dans leur pays et le privent ainsi de moyens financiers importants pour les investissements dans les biens collectifs, les accaparant pour eux-mêmes. Dans des cas isolés, il est vrai que l'absence d'EAR peut protéger des personnes de l'intervention d'appareils d'État autoritaires.

L'équation suivante servira de conclusion: entre 2008 et 2011, pour un euro allant dans les pays en développement, plus de deux euros arrivent en retour comme l'a montré le Réseau européen sur la dette et le développement Eurodad (fig. 5).

Fig. 5: Flux financiers (période 2008-2011)



Données: Eurodad; graphique original.

En raison de sa propre richesse et de l'immense écart entre le Nord et le Sud, la Suisse a le devoir de se montrer solidaire envers les populations pauvres et défavorisées des pays en développement. Trois problématiques exigent une attention particulière: la pauvreté et l'exclusion, la migration, les changements climatiques. D'autres questions de politique du développement n'en méritent pas moins de figurer au cœur de son action: la formation, la santé, la démographie, les infrastructures, la gestion des ressources ou encore la création de revenus.

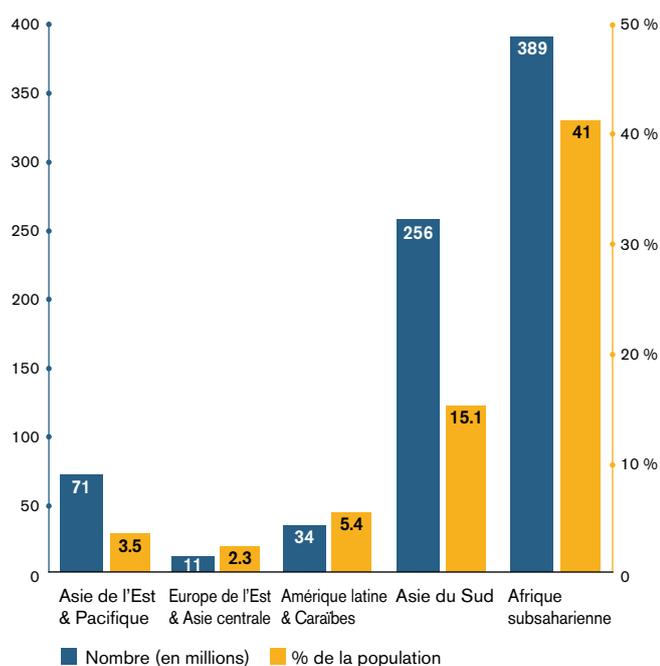
Pauvreté et exclusion

La pauvreté extrême, définie depuis 2015 par la Banque mondiale comme un revenu de moins de 1.90 dollar PPA par personne et par jour, concerne 767 millions de personnes dans le monde – soit près de 11% de la population mondiale. Plus de 40% de la population d'Afrique subsaharienne et 15% de la population d'Asie du Sud vivent dans la pauvreté extrême (fig. 6).

Les personnes pauvres et défavorisées dans les pays en développement voient leur dignité bafouée, leurs droits lésés et sont exclues socialement: certaines caractéristiques

comme l'origine géographique, l'ethnie, le sexe, la religion ou le statut de résidence sont utilisées pour réduire les droits et les libertés et pour instaurer et légitimer l'inégalité de traitement. Mais c'est d'abord la pauvreté qui mène à l'exclusion sociale. En raison de leur manque de ressources, les personnes pauvres ne peuvent pas participer à la vie politique, culturelle et sociale et n'ont qu'un accès très limité à la terre, au travail, aux services (formation, soins médicaux, sécurité sociale, énergie, information) et au système judiciaire. La pauvreté est non seulement la cause, mais aussi la conséquence de l'exclusion sociale: lorsque l'accès aux marchés et aux services, à la justice, à l'information et aux réseaux sociaux n'est pas assuré, la situation matérielle d'une personne, d'une famille ou d'une communauté ne peut pas s'améliorer durablement.

Fig. 6: Population vivant dans la pauvreté extrême en 2016

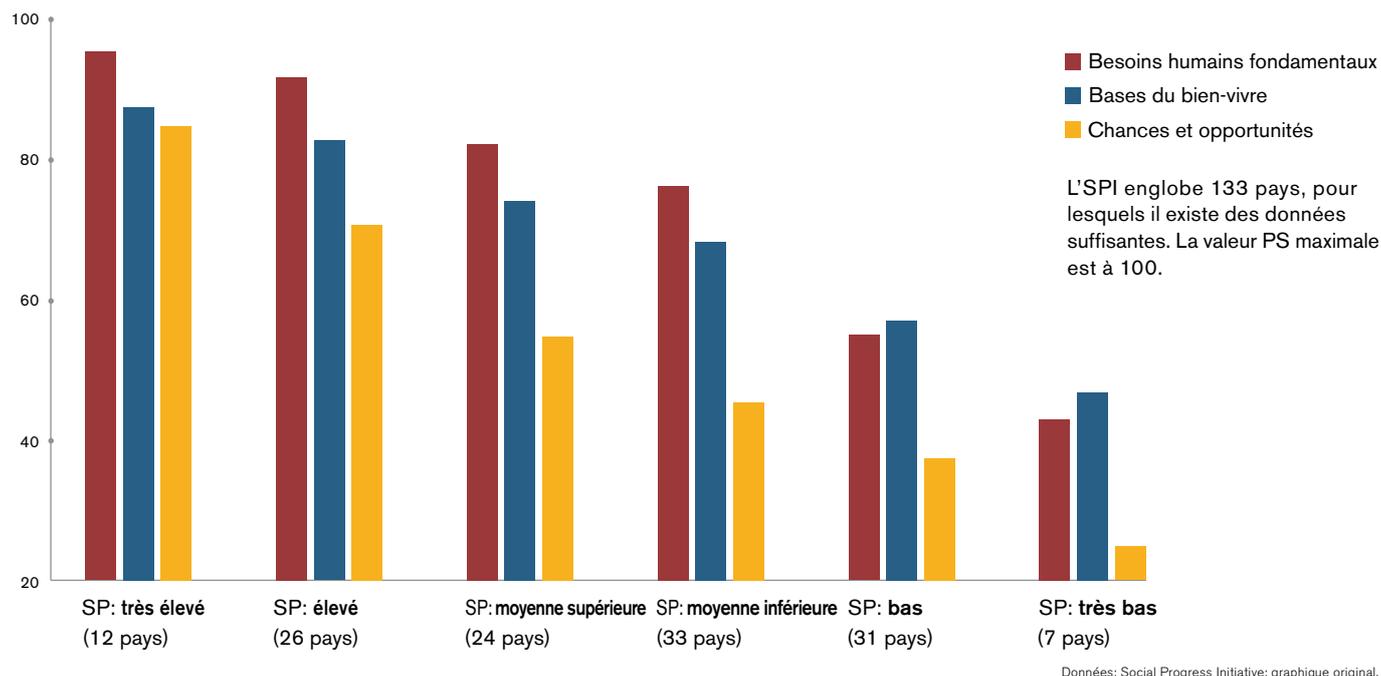


Données: Banque mondiale; graphique original.
Données disponibles insuffisantes pour l'Afrique du Nord et le Proche-Orient.

Par conséquent, la croissance économique n'est pas le seul aspect sur lequel se concentrer dans l'engagement professionnel favorisant un développement auto-déterminé. Plusieurs dimensions sociétales sont à prendre compte. Celles-ci peuvent être regroupées en trois domaines de quatre catégories chacun, suivant l'«Social Progress Index (SPI)» de l'institut Social Progress Imperative:

- Besoins humains fondamentaux: alimentation et soins médicaux de base; eau et hygiène; abri, foyer et énergie; sécurité personnelle;
- Bases du bien-vivre: accès à l'éducation; accès à l'information et à la communication; santé; environnement durable;
- Chances et opportunités: droits personnels et politiques; liberté et choix personnels; tolérance et inclusion; accès à la formation professionnelle.

Fig. 7: Groupes de pays selon leur valeur de Social Progress en 2016



Les valeurs SPI montrent clairement que les déficits les plus importants à l'échelle mondiale concernent les «chances et opportunités», ce qui empêche toute impulsion déterminante vers un développement. Ce phénomène est particulièrement apparent dans les pays avec de faibles valeurs SPI (fig. 7). En conséquence, pour pouvoir jeter les bases d'une transformation de la société, la priorité doit être mise sur les droits et les libertés autant que sur l'inclusion, la tolérance et les possibilités de perfectionnement.

Migration forcée

La migration désigne généralement un changement de lieu de résidence, qu'il soit volontaire ou forcé. Du point de vue de la politique de développement, la migration «forcée» est au centre de l'attention: des personnes se voient forcées de quitter leur région d'origine en raison de conflits armés, de persécution politique, de pauvreté extrême, d'exclusion, d'exploitation ou par suite de changements climatiques ou de catastrophes naturelles. La migration forcée va toujours de pair avec une violation des droits humains, qu'il s'agisse des droits civils et politiques ou des droits économiques, sociaux ou culturels.

Dans les faits, les mouvements migratoires sont mélangés car provoqués par des causes diverses. Ils adoptent des formes et des processus divers. L'endroit où les personnes migrent dépend de leurs propres ressources et possibilités, des conditions-cadres politiques et juridiques ainsi que de la protection qui leur est octroyée.

En 2015, le HCR a compté 65 millions de personnes déracinées dans le monde pour cause de persécution politique ou de conflits armés. 40 millions d'entre elles sont des déplacés internes dans leur propre pays. Parmi celles qui ont dû quitter leur patrie, deux tiers ont trouvé accueil au Moyen-Orient et en Afrique. Seuls 6% ont atteint l'Europe. Les déplacés de force ont en premier lieu besoin d'aide humanitaire et de protection puis, à plus long terme, d'un statut de séjour sûr et de perspectives sociétales et économiques dans leur nouveau lieu de résidence, sans pour autant être privilégiés par rapport à la population indigène.

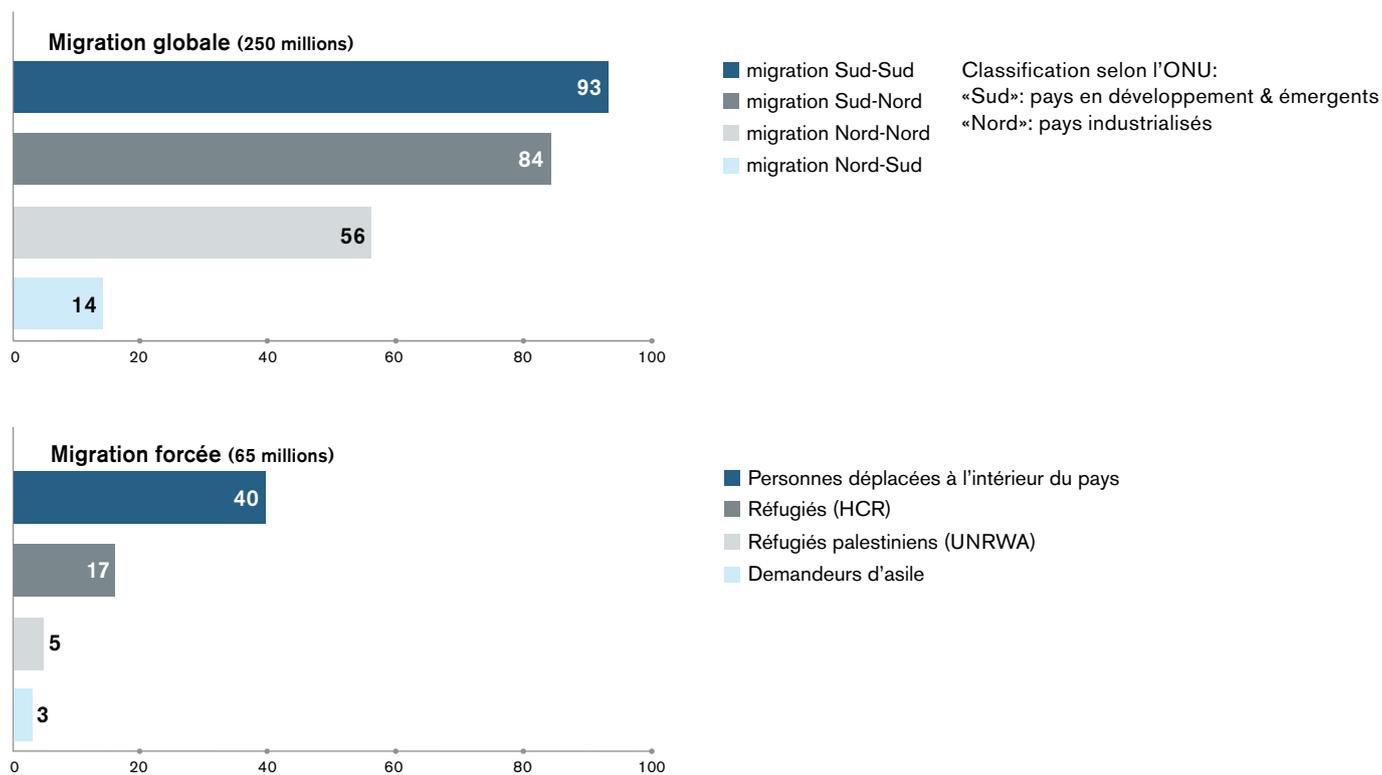
Au total, environ 25 millions de personnes vivent aujourd'hui en dehors de leur pays d'origine, dont 70% proviennent des pays du Sud. Plus de la moitié d'entre elles sont restées dans le Sud (fig. 8). Ces personnes ont en grande partie émigré dans l'espoir de fuir la pauvreté et l'absence de perspectives. Mais elles deviennent souvent victimes de l'exploitation et de la discrimination et ne bénéficient d'aucune protection juridique. Elles tombent dans le piège tendu par des agences de placement sans scrupules, sont exploitées comme domestiques ou victimes de traite humaine et de réseaux de prostitution. La migration peut offrir une perspective à ces personnes uniquement si il est possible pour elles de vivre et travailler dans des conditions dignes et respectueuses des droits humains: c'est là une composante essentielle d'une migration équitable, qui a également été incluse dans l'Agenda 2030.



© Reuters/Rodi Said

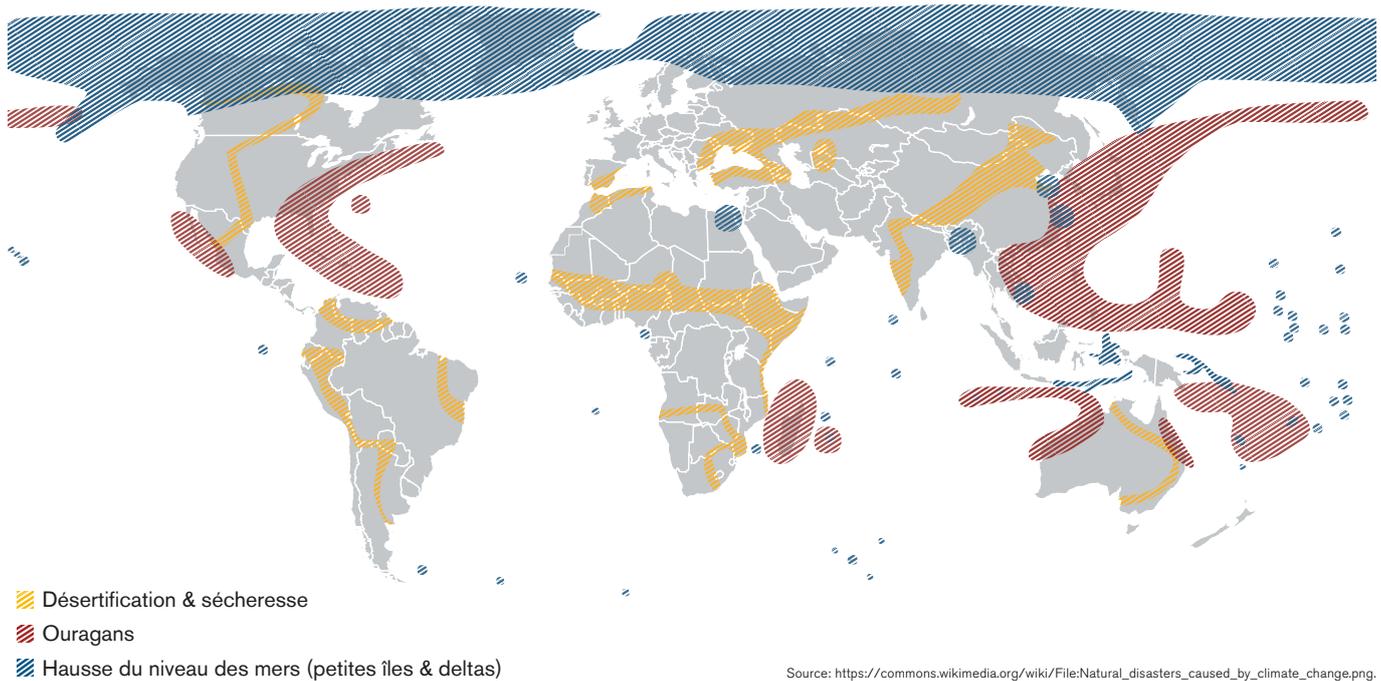
Des réfugiés Yézidis du nord de l'Irak, en direction de la frontière syrienne

Fig. 8: Migration globale et migration forcée (2016)



Données: ONU & HCR ; graphique original.

Fig. 9: Régions menacées par des catastrophes naturelles suite au changement climatique



Changements climatiques

Les changements climatiques et le développement durable sont inextricablement liés. Les conséquences du réchauffement climatique touchent particulièrement les pays en développement: phénomènes météorologiques imprévisibles, force croissante des tempêtes tropicales, des précipitations et des inondations, sécheresses croissantes marquées par des urgences alimentaires, élévation du niveau des mers. Les groupes de population pauvres sont particulièrement touchés, d'une part en raison de leur situation géographique et d'autre part en raison de leur manque de ressources pour s'adapter.

La politique internationale du climat a pour but de maintenir l'augmentation de la température mondiale en dessous de 2° Celsius en la limitant à 1,5° et de renforcer l'adaptation: les communautés pauvres et exposées doivent avoir la capacité de faire face elles-mêmes aux impacts du changement climatique et de surmonter les situations de crise humanitaire. Cela présuppose une modification des conditions-cadres politiques et économiques. Les gouvernements doivent favoriser un développement rural durable par des investissements afin que la population locale puisse renforcer sa capacité de résistance.

Les réfugiés climatiques sont une préoccupation majeure: les sécheresses, les cyclones et les inondations provoquent des migrations régionales qui s'apparentent souvent à un

exode rural. Quand aucune ville ne se trouve à proximité, les personnes cherchent refuge dans les pays voisins, où elles devront vivre dans des conditions précaires. L'émigration dans d'autres régions est rare. La montée du niveau des mers provoquera elle aussi des mouvements de population régionaux irréversibles vers les pays voisins. L'ampleur mondiale de ce phénomène futur ne peut être qu'estimée: les études évoquent aujourd'hui au moins 20 millions de réfugiés climatiques, mais on pense qu'ils seront entre 200 millions et un milliard d'ici à 2050.

Le changement climatique et ses conséquences exigent la mise à disposition de moyens considérables de la part de la communauté internationale. Les pays riches se sont engagés à fournir 100 milliards de dollars US par an à partir de 2020 pour la réduction des gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques dans les pays en développement. Calculé en fonction de son empreinte carbone, sa responsabilité historique et sa puissance économique, le montant attendu de la Suisse est estimé à environ un milliard de francs par an. Toutefois, le Conseil fédéral a laissé entendre en mai 2017 que sa contribution se situerait plutôt entre 450 et 600 millions de dollars US par an à partir de 2020, un montant qui, comme cela se fait actuellement, serait prélevé sur le compte de la coopération au développement et complété par des fonds privés. Le Conseil fédéral ne s'est pas exprimé sur la manière dont il compte mobiliser ces derniers.

LES PILIERS DE LA POLITIQUE INTERNATIONALE

Pour faire face à ces défis et mettre le monde sur le chemin d'un développement durable, la communauté internationale a décidé en 2015 de se fixer deux ensembles de règles globales complémentaires à l'outil des droits humains: ils serviront de ligne directrice aux stratégies de développement nationales et internationales des prochaines années.

Agenda 2030 de développement durable

Adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2015, l'Agenda 2030 est conçu comme un «plan d'action pour l'humanité, la planète et la prospérité», qui vise à «renforcer la paix partout dans le monde dans le cadre d'une liberté plus grande». Les 17 objectifs de développement durable (ODD) en sont la clé de voûte.

L'Agenda vise notamment à ...

- ... éliminer la faim et la pauvreté sous toutes leurs formes;
- ... assurer l'accès de tous à une éducation de qualité et permettre à tous de vivre en bonne santé;
- ... faire en sorte que tous les êtres humains puissent réaliser leur potentiel dans des conditions de dignité et d'égalité et dans un environnement sain;
- ... contribuer à la protection de la planète par des modes de consommation et de production durables, par une gestion durable des ressources naturelles et par la prise urgente de mesures pour lutter contre les changements climatiques;
- ... faire en sorte que le progrès économique, social et technologique se fasse en harmonie avec la nature;
- ... construire des sociétés pacifiques, justes et inclusives, qui protègent les droits humains et encouragent l'égalité entre les sexes et l'autodétermination des femmes et des jeunes filles.

Cet Agenda est très ambitieux, la politique mondiale n'étant actuellement pas du tout engagée dans cette voie solidaire et durable. L'Agenda est aussi un compromis sur lequel tout le monde a réussi à s'accorder après des négociations difficiles: le développement peut et doit advenir, et les ODD doivent indiquer la voie à suivre pour le mettre en place. Trois points sont déterminants:

- > Un partenariat mondial doit garantir les moyens nécessaires à sa mise en œuvre, en fonctionnant dans un esprit de solidarité, en particulier avec les plus pauvres et les personnes vulnérables. Il doit être porté par tous les gouvernements,

toutes les parties prenantes et la société civile. Les investissements du secteur privé peuvent contribuer à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour autant qu'ils respectent des normes contraignantes en matière écologique, sociale et de droits humains.

- > L'Agenda est applicable universellement, ce qui constitue une nouveauté. Chaque État membre de l'ONU doit participer à sa mise en œuvre, que ce soit au plan national ou international. Les pays industrialisés doivent aussi combler leurs lacunes en matière de durabilité. Ils ont parallèlement une responsabilité particulière au plan international, car c'est avant tout d'eux que dépendra l'atteinte des objectifs au vu de l'écart de richesse et d'utilisation des ressources dans le monde.
- > Chaque État doit s'engager à faire preuve de cohérence dans sa politique du développement, c'est-à-dire à fonder ses divers champs politiques sur le développement durable et faire en sorte qu'ils ne se fassent pas obstacle l'un par rapport à l'autre, cela valant autant pour la politique intérieure que pour la politique internationale. La Suisse peut et doit jouer un rôle précurseur à cet égard. Une mise en œuvre cohérente des ODD doit garantir que des progrès réalisés dans un objectif ne conduisent pas à des régressions dans d'autres. Cela ne peut se faire qu'au prix du renforcement des institutions nationales et internationales concernées et de l'intégration totale de la société civile constructive et critique.





© HELVETAS/Fatoumata Diabate

Effets du changement climatique: désert en Éthiopie

Accord de Paris sur les changements climatiques

En adoptant l'Accord de Paris en décembre 2015, la communauté internationale s'est engagée à maintenir l'augmentation de la température bien en dessous de 2° Celsius et d'augmenter les efforts pour la limiter à 1,5° Celsius au-dessus des niveaux pré-industriels. Ce qui a mené à une évidence pour tous: agir pour réduire les émissions de gaz à effet de serre sera très coûteux, mais attendre plus longtemps avant de maîtriser les impacts et les dangers du réchauffement climatique engendrera une facture largement plus élevée.

Cet accord se montre peu favorable au développement. Des principes importants figurent dans le préambule non contraignant, comme l'obligation de respecter et de promouvoir les droits humains, les droits des peuples autochtones, l'égalité des sexes et l'équité entre les générations, ou la reconnaissance de «la priorité fondamentale consistant à protéger la sécurité alimentaire et à éradiquer la faim». En revanche, les articles opératifs de cet accord visant à atténuer le réchauffement climatique assurent des possibilités d'investissement au secteur privé, par exemple dans le domaine des énergies renouvelables.

L'accord pose néanmoins des jalons décisifs. En tant que principaux responsables du changement climatique, les

pays industrialisés et émergents ont le devoir de montrer l'exemple en termes d'énergies renouvelables et de modes de consommation durables. Pour leur part, les pays en développement sont tenus de faire valoir leur «droit au développement» en rendant celui-ci soutenable du point de vue du climat, de l'environnement et de la société. Toutefois, malgré l'adhésion générale à Paris, la réduction des gaz à effet de serre est loin d'être garantie: divers pays industrialisés hésitent encore à aborder la transition des énergies fossiles vers les énergies renouvelables. L'administration américaine du président Trump se retrouve seule après avoir annoncé son départ de l'accord, en compagnie de la Syrie internationale isolée. À l'inverse, le Nicaragua fait cavalier seul parce qu'il juge que l'accord ne va pas assez loin et n'est pas assez contraignant.

Cependant des évolutions encourageantes voient le jour. En 2009, un groupe de 48 pays particulièrement vulnérables se sont regroupés au sein du Climate Vulnerable Forum et ont décidé de mener une transition totale et aussi rapide que possible vers les énergies renouvelables indigènes. À Paris, plus de cent pays, dont la Suisse, ont rejoint la High Ambition Coalition les engageant à intensifier leurs efforts afin que la limite de 1,5° Celsius ne soit pas dépassée. L'avenir prouvera si les membres de cette coalition sauront se montrer à la hauteur de leurs ambitions.

COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT:

EFFICACITÉ ET LIMITES

La coopération au développement n'est pas un remède universel. Il serait faux de croire qu'elle parvient à résoudre à elle seule les défis auxquels les pays en développement sont confrontés. En revanche, elle peut initier un processus de développement durable, et c'est précisément ce qu'elle fait. En se concentrant sur la réduction de la pauvreté et la promotion du revenu dans les pays les plus pauvres, elle pose en maints endroits la première pierre sociale du développement économique.

En réduisant la pauvreté, la coopération au développement combat aussi l'exclusion sous toutes ses formes. En outre, elle permet aux populations défavorisées d'accéder aux soins médicaux, à l'eau et à la formation et les aide à participer à la vie politique, culturelle et sociale. Les catégories de populations pauvres et exposées sont soutenues dans le renforcement de leur résilience face aux impacts des changements climatiques. À travers les principes des droits humains et la collaboration avec des organisations de la société civile, la coopération au développement contribue à ce que les communautés pauvres et marginalisées puissent diriger leur propre développement.

L'action d'Helvetas dans le Sud

L'action d'Helvetas, en tant qu'organisation de développement, vise à ce que les personnes puissent faire valoir leur droit à l'autodétermination, vivre dans des conditions dignes et sûres, faire une utilisation durable des ressources naturelles et prendre soin de l'environnement (fig. 9). L'organisation défend aussi la justice sociale et l'égalité des genres. Avec ses organisations partenaires locales, elle s'engage en faveur d'un accès équitable aux ressources indispensables et une protection des droits sociaux, économiques, politiques, écologiques et culturels. Helvetas travaille sur trois plans qui se recoupent: elle mène des programmes de développement, elle fournit une prestation de conseil spécialisé sur ses thèmes phares et, avec ses organisations partenaires, elle défend les intérêts de ses groupes d'interlocuteurs dans le dialogue politique avec les autorités. Helvetas réalise cela dans cinq domaines de travail qui prennent en compte les droits et les besoins fondamentaux des groupes de population pauvres et défavorisés. Selon diverses études et sa propre expérience, donner une impulsion vers le développement est toujours possible mais les retombées de cet engagement restent limitées s'il ne s'inscrit pas dans une politique de développement cohérente dans la perspective de l'Agenda 2030.



Réaliser son propre développement: formation de femmes dans une pépinière au Guatemala, le «pays des arbres» (en langue toltèque)

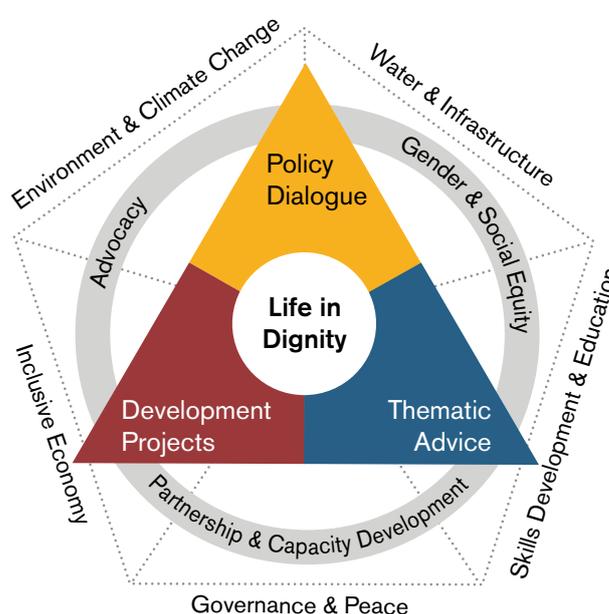
- > **Gouvernance & paix:** les personnes s'investissent pour améliorer leurs conditions de vie quand elles se sentent protégées de l'arbitraire grâce à une bonne gouvernance et une gestion non violente des conflits. Dans une société offrant les mêmes chances à tous, les personnes sont encouragées à s'organiser et à revendiquer leurs droits fondamentaux. Les autorités sont capables de remplir leur mission et de créer un environnement favorable à la société civile.
- > **Développement économique inclusif:** les exploitations agricoles et les petites entreprises peuvent devenir un moteur du développement durable dans l'espace rural, pour autant qu'elles améliorent leurs revenus tout en préservant la nature. Helvetas les conseille en matière d'irrigation parcimonieuse, de méthodes culturales écologiques, et aussi de diversification des produits et de commercialisation locale et régionale jusqu'au commerce équitable international.

- > **Environnement & changement climatique:** grâce au conseil spécialisé qui leur a été prodigué, des familles paysannes dans des régions vulnérables sont en mesure de se protéger des risques climatiques et environnementaux, d'adapter leurs techniques culturales et de soigner leurs sols, leurs forêts et leurs bassins versants. Parallèlement, envers les autorités et au sein des forums globaux, Helvetas s'engage pour une limitation du réchauffement climatique et particulièrement pour des programmes d'adaptation concernant des populations pauvres. En complément, elle agit pour une politique du climat responsable mise en œuvre par la Suisse.

- > **Eau & infrastructure:** l'eau est la condition de base du développement. Les communautés défavorisées doivent avoir accès à de l'eau de consommation sûre et abordable, à des infrastructures d'hygiène et d'assainissement adaptées et à de l'eau disponible pour les cultures agricoles. Dans le dialogue politique avec les gouvernements, Helvetas œuvre pour une politique de l'eau équitable et une gestion des ressources hydriques durable. En outre, elle rend possible des voies de déplacement sûres par tous les temps, par exemple des ponts suspendus et des pistes rurales permettant d'accéder à des services et à des marchés.

- > **Éducation & formation professionnelle:** comparée à la formation scolaire, la formation professionnelle n'est revenue que récemment au cœur des préoccupations de la coopération au développement. Les adolescents et les jeunes adultes vivant en milieu rural, en priorité les filles et les femmes, peuvent suivre des formations axées sur les besoins du marché du travail. Des compétences en gestion d'entreprise favorisent l'esprit d'initiative et débouchent sur la création de petites entreprises. Les services gouvernementaux bénéficient d'un soutien pour la formation de personnel enseignant et la conception de supports d'enseignement.

Fig. 10: «Life in dignity» – le travail d'Helvetas



Source : Helvetas International Programme 2017-2020

L'approche systémique adoptée par Helvetas empêche toute démarche isolée à l'intérieur de ses différents domaines de travail, ce qui correspond à l'approche intégrée de l'Agenda 2030, qui «se traduit par l'imbrication étroite des nouveaux objectifs et des nouvelles cibles et l'existence de nombreux éléments communs» (Agenda 2030, chiffre 17). À travers le dialogue politique, Helvetas et ses organisations partenaires peuvent susciter des améliorations pour les groupes concernés auprès des autorités des pays partenaires. Cependant elle se heurte aussi à des limites: les conditions-cadres politiques au niveau international sont aujourd'hui absolument défavorables au développement. Par son engagement politique en Suisse, Helvetas entend contribuer peu à peu à leur amélioration.

HUIT REVENDICATIONS ADRESSÉES

AU GOUVERNEMENT SUISSE ET AU MONDE POLITIQUE

Les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'Agenda 2030 doivent devenir des lignes directrices de la politique, de l'économie et de la société dans son ensemble: il s'agit d'équité au niveau global, d'égalité des chances, de conditions de vie dignes et d'attention portée aux limites des ressources de la planète. La Suisse est aussi interpellée pour aligner ses domaines politiques nationaux et son engagement international sur l'Agenda 2030. Par son travail de coopération au développement, Helvetas contribue à l'avancée de plusieurs ODD dans des pays en développement. En parallèle, elle adresse à la Suisse huit revendications, indispensables pour un développement durable dans le monde.

1. Aligner tous les domaines politiques sur le développement durable

L'Agenda 2030 exige une coordination et une cohérence des politiques des pays industrialisés. Faute de cohérence, les efforts de la coopération au développement resteront vains. En ce qui concerne la politique intérieure, cela signifie d'abord que les mesures de politiques nationales ne doivent conduire ni à l'aggravation de la pauvreté et des inégalités sociales, ni à une consommation effrénée des ressources. Parallèlement, la Suisse doit définir l'ensemble de ses interventions politiques affectant les pays en développement de façon à ce qu'elles favorisent le développement. Les accords de libre-échange, par exemple, doivent respecter les droits humains, les accords de promotion et protection des investissements doivent inclure et respecter les standards sociaux et climatiques; les flux financiers illicites provenant des pays en développement doivent être interdits et des prescriptions strictes en faveur de la sécurité alimentaire dans les pays en développement doivent prévaloir pour l'importation de denrées alimentaires et de nourriture pour les animaux. En matière d'achats publics, la durabilité doit être privilégiée au travers de standards économiques, sociaux et écologiques élevés.

Helvetas demande au Conseil fédéral d'engager les départements et offices concernés à assurer la cohérence des politiques en faveur du développement durable et d'adapter leurs stratégies et instruments politiques en conséquence. Cela vaut autant pour la politique commerciale, financière et fiscale que pour la politique environnementale et climatique, sans oublier la politique de paix, de la migration et des droits humains ou encore les politiques dans les domaines de l'éducation, la santé et l'agriculture. Parallèlement, un rapport annuel doit être soumis au Parlement et à la population sur les progrès accomplis en matière de cohérence dans les divers domaines politiques.

2. Augmenter significativement les fonds pour la coopération internationale

La Suisse compte parmi les pays les plus riches du monde. Le revenu annuel moyen par habitant atteint environ 60 000 dollars à parité de pouvoir d'achat (PPA), alors qu'il n'est que de 1350 dollars dans les 22 pays les plus pauvres. Une majorité parlementaire a néanmoins décidé, sur proposition du Conseil fédéral, d'opérer des coupes progressives et disproportionnées dans les fonds publics destinés à la coopération au développement, bien que celle-ci soit en même temps chargée de missions toujours plus nombreuses. Si l'on omet les coûts de l'asile, l'«Aide publique au développement» (APD) de la Suisse a chuté en 2016 à 0,43% du revenu national brut. Pour justifier ces économies, la coopération au développement est souvent discréditée dans le discours politique et son efficacité remise en cause.

Helvetas rappelle au Conseil fédéral l'objectif international consistant à consacrer 0,7% du revenu national brut à la coopération au développement afin de contribuer à la lutte contre la pauvreté et exprimer notre solidarité avec les populations des pays en développement. Fixé par l'ONU dès 1970, cet objectif a été confirmé à nouveau dans l'Agenda 2030. Le Conseil fédéral est appelé à présenter et à expliquer publiquement les multiples devoirs et les résultats de la coopération au développement. À l'avenir, il devra renoncer à compter les dépenses du domaine de l'asile dans le quota de l'APD. Helvetas attend du Parlement qu'il augmente progressivement les fonds pour atteindre la norme internationale de 0,7%, plutôt que d'opérer des coupes supplémentaires. Ainsi la Suisse prospère assumerait sa responsabilité dans la réalisation de l'Agenda 2030.



Surmonter la pauvreté: agriculture et commercialisation au Mali

© HELVETAS/Fatoumata Diabate



Informations sur une migration de main-d'œuvre plus sûre (Népal)

© HELVETAS/Patrick Rohr

3. Poursuivre la lutte contre la pauvreté et l'exclusion

La coopération au développement contribue à mettre fin à la pauvreté, à la faim et à l'exclusion. Au cours des dernières décennies, des progrès spectaculaires ont été accomplis. Dans les pays en développement, la proportion des personnes vivant dans la pauvreté extrême a passé de quelque 50% à 14% depuis 1990. La sous-alimentation a pu être réduite de moitié en reculant à environ 12%. Une personne sur dix est cependant toujours frappée par la pauvreté extrême et la sous-alimentation, particulièrement en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud. La pauvreté va toujours de pair avec l'exclusion, car elle empêche l'accès aux services de base et la participation à la vie sociale.

Pour Helvetas, une lutte contre la pauvreté efficace signifie qu'il faut commencer par créer les conditions matérielles permettant de satisfaire les besoins fondamentaux. En priorité, respecter la dignité et les droits humains, ainsi que surmonter l'inégalité sociale et entre les sexes et l'exclusion. Helvetas attend de la DDC et du SECO que la lutte contre la pauvreté et l'«inclusion» sociale continuent de figurer en tête de leurs objectifs dans leurs programmes de développement à long terme. Toute communauté a le droit d'accéder aux soins médicaux, à l'eau, à l'éducation et à la formation professionnelle, à l'énergie, aux ressources naturelles et à un système d'état de droit, en parallèle du droit de participer à la vie politique, culturelle et sociale. Helvetas appelle le Conseil fédéral à barrer la route à toutes les tentatives d'instrumentalisation de la coopération au développement au profit d'intérêts et d'objectifs qui n'ont guère de lien avec elle, comme les considérations sur la politique migratoire nationale, le financement climatique ou les intérêts particuliers du secteur privé.

4. Défendre la dignité et les droits des migrants

250 millions de personnes dans le monde vivent en dehors de leur pays d'origine. Poussés par la pauvreté ou la violence, la plupart d'entre elles partent dans l'espoir d'une vie meilleure et d'une plus grande sécurité. La migration peut offrir un avenir dans la mesure où celles et ceux qui émigrent peuvent vivre et travailler dans des conditions dignes pendant leur déplacement et une fois arrivés à destination. Mais ils sont nombreux à être victimes d'exclusion et de discrimination sous des formes les plus diverses. Selon le HCR, le monde compte 65 millions de «déplacés de force» fuyant la guerre, les persécutions ou violations des droits humains, dont 40 millions sont déplacés à l'intérieur de pays. Sur le nombre de réfugiés relativement limité qui tente d'arriver dans les pays riches, beaucoup échouent.

La migration a toujours des répercussions sur les processus de développement dans les pays les plus pauvres. Ainsi, Helvetas salue l'intégration des questions migratoires dans la coopération internationale. La première priorité doit être d'assurer l'aide humanitaire aux déplacés de force dans le respect de la dignité et des droits humains, ainsi que d'assurer leur protection dans leurs pays d'origine et au cours de leurs déplacements. Dans le cadre du dialogue international sur la migration, la Suisse doit participer à la recherche de solutions pour une grande majorité des réfugiés dans leurs pays d'origine ou les régions avoisinantes. En parallèle, dans sa politique migratoire extérieure, elle doit mettre l'accent sur la protection contre l'exploitation des travailleurs migrants et assurer le respect des standards du droit du travail en tant que composantes essentielles d'une «migration équitable». Helvetas attend en outre du Conseil fédéral qu'il aligne sa politique nationale de l'asile sur les valeurs fondamentales de la solidarité et de la dignité.



© HELVETAS/Christian Bobst

Adaptation au changement climatique: bassin d'irrigation en Éthiopie



© HELVETAS/Christian Bobst

Participation de la société civile: réunion du conseil communal à Ahuri/Éthiopie

5. Concevoir une politique climatique favorable au développement

Tous les États doivent avoir pour préoccupation de garantir les biens publics mondiaux. Cela inclut aussi l'atténuation du réchauffement climatique, dont les conséquences sont particulièrement dévastatrices pour les populations pauvres dans les pays en développement. Ces dernières ne disposent souvent pas des ressources et de la résilience nécessaires pour faire face aux impacts des sécheresses, inondations ou cyclones. Par conséquent, il est indispensable d'accorder un poids particulier aux programmes d'adaptation à l'intention des pays et populations pauvres touchés par le changement climatique alors qu'ils n'en sont généralement pas responsables. Les mesures de ce type doivent aussi systématiquement servir la lutte contre la pauvreté. La responsabilité du changement climatique revient aux pays industrialisés, et de plus en plus aux pays émergents. La Suisse en fait partie.

Helvetas se mobilise pour que les efforts internationaux en matière de climat soient en accord avec la lutte contre la pauvreté. Elle attend du gouvernement un renforcement notable de ses ambitions par rapport au climat, autant dans son engagement international que par la réduction systématique des émissions de CO₂ à l'intérieur du pays. Les obligations financières internationales ne devraient pas être supportées par la coopération au développement, mais doivent être remplies au moyen des instruments de financement supplémentaires selon le principe du pollueur-payeur. Helvetas appelle le Conseil fédéral à s'investir au sein des forums internationaux sur le climat pour augmenter la part des fonds destinés aux mesures d'adaptation à hauteur de 50% des fonds disponibles pour le climat au niveau international, et que ceux-ci bénéficient en premier lieu aux pays et aux communautés pauvres et particulièrement exposés du Sud.

6. Promouvoir la bonne gouvernance, renforcer la société civile

Pour qu'un changement soit possible, les conditions-cadres doivent être favorables au développement. Cela n'est notamment pas le cas dans les régimes autoritaires et les États fragiles, où les institutions ne fonctionnent pas et où la situation sécuritaire est précaire. Il y manque une bonne gouvernance, le respect des droits humains, la garantie des services publics et la reconnaissance d'une société civile indépendante. Or, c'est la société civile qui élève la voix en faveur des droits humains et des minorités, qui réalise ses propres projets avec son savoir spécifique, qui garde un regard critique sur l'action des autorités et qui dénonce les irrégularités sociales et politiques. Ses membres, même parfois dérangeants, sont des acteurs indispensables d'un État «fort».

Helvetas attend du Conseil fédéral que, dans ses relations de politique extérieure, il engage les gouvernements, et tout particulièrement les régimes autoritaires et les dirigeants d'États fragiles, à adopter les principes de base d'une bonne gouvernance et à respecter les droits de l'homme. Il s'agit de mettre en place l'état de droit, la participation de la population et une administration opérationnelle qui garantisse l'accès aux services publics de ses citoyens. Pour y parvenir, il est nécessaire de lutter contre la corruption, les inégalités de traitements courantes et l'impunité généralisée des dirigeants. Helvetas demande en outre au Conseil fédéral d'œuvrer pour un environnement favorable à la société civile. Cela inclut la liberté d'expression, la possibilité de participer à la vie politique et une base juridique sûre pour le travail des organisations non gouvernementales. Qu'ils soient internationaux ou locaux, les acteurs de la société civile doivent en particulier être soutenus dans les contextes fragiles.



© HELVETAS/Simon B. Opladen

Du coton au Kirghizistan: standards sociaux et écologiques dans la culture...



© HELVETAS/Simon B. Opladen

... et dans la commercialisation grâce aux directives du commerce équitable.

7. Engager le secteur privé à respecter les standards sociaux et environnementaux

Le secteur privé doit livrer sa contribution à la lutte contre la pauvreté et au développement durable, comme le prévoit aussi l'Agenda 2030. De nombreuses entreprises s'engagent aujourd'hui à agir de manière socialement et écologiquement responsable et adoptent un modèle économique durable. Elles constituent des partenaires intéressants pour les efforts communs de développement. Néanmoins, les grandes entreprises actives à l'étranger sont encore nombreuses à optimiser leurs profits au détriment des populations locales et de l'environnement. Elles ne se préoccupent guère des normes environnementales internationales ou des droits humains, s'approprient les terres les plus fertiles et transfèrent les bénéfices à leur siège au Nord.

Helvetas demande au monde politique de faire en sorte que les entreprises ayant leur siège en Suisse aient l'obligation légale de respecter les droits humains et les normes environnementales internationales partout dans le monde. Cette obligation doit aussi inclure un devoir de diligence du siège de l'entreprise envers ses succursales et ses fournisseurs. C'est pourquoi Helvetas soutient «l'initiative pour des multinationales responsables». Dans l'intérêt d'une plus grande transparence, les entreprises doivent rendre publique leur comptabilité incluant toutes les données fiscales spécifiques à chaque pays. Des critères de qualification et de transparence doivent prévaloir pour les entreprises avec lesquelles les acteurs du développement nouent un partenariat. Celles-ci doivent ancrer leur responsabilité sociale dans leur modèle économique, accorder l'importance nécessaire à l'élimination de la pauvreté et à la protection des biens collectifs mondiaux, tenir compte des besoins d'emploi et de formation professionnelle et investir localement la majeure partie de leurs profits.

8. Concevoir une politique internationale commerciale et fiscale équitable

En tant que centre financier offshore de premier plan, principale plateforme de négociation des matières premières et siège de nombreuses multinationales, la Suisse a une responsabilité particulière dans la transition vers un système commercial, financier et fiscal global durable. Les entreprises dont le siège est en Suisse ont la possibilité de pratiquer l'évasion fiscale dans les pays où elles réalisent leurs gains, tout en profitant de taux fiscaux minimaux en Suisse. Dans son commerce extérieur, la Suisse continue de poursuivre une stratégie de libre-échange guidée par ses intérêts particuliers, tout en s'obstinant à maintenir des restrictions à travers son régime d'importation et de douane, lorsqu'elle l'estime nécessaire, notamment pour les produits agricoles.

Helvetas attend du Conseil fédéral qu'il s'engage en faveur de règles commerciales multilatérales, qui respectent les droits humains et les normes environnementales internationales. Quand il conclut des accords de libre-échange bilatéraux, le Conseil fédéral doit veiller à ce qu'ils n'entraînent pas de répercussions négatives pour les personnes frappées par la pauvreté dans des pays partenaires. Le protectionnisme au détriment des pays en développement doit être exclu. En outre, Helvetas attend du Conseil fédéral une politique fiscale étrangère équitable, qui témoigne de la cohérence dans sa politique du développement. Ainsi, le Conseil fédéral doit agir pour que l'échange automatique de renseignements (EAR) sur les questions fiscales réponde aux conditions et aux besoins de chaque pays. La prochaine réforme fiscale des entreprises, en cours d'élaboration, doit garantir que l'évasion fiscale pratiquée par des multinationales soit rendue impossible et que les transferts de bénéfices abusifs vers la place financière suisse soient empêchés.



HELVETAS Swiss Intercooperation

Weinbergstrasse 22a, CH-8021 Zürich

Téléphone: +41 (0)44 368 65 00, Fax: +41 (0)44 368 65 80
info@helvetas.org

Siège de Berne

Maulbeerstrasse 10, CH-3001 Bern

Téléphone: +41 (0)31 385 10 10, Fax: +41 (0)31 385 10 09
info@helvetas.org

Impressum

Éditeur: HELVETAS Swiss Intercooperation

Adopté par le comité central le 1er septembre 2017

Auteur: Geert van Dok

Traduction française: Claudia Gämperle

Correction: Catherine Rollandin, Pascal Fendrich

Graphisme et Mise en page: Jolanda Suter

Iconographie: Nadine Unterharrer, Martin Berz, Geert van Dok

Impression: Künzle Druck AG, Zürich

Papier: Cyclus Offset Recycling

Bureau Suisse romande

Chemin de Balexert 7-9, CH-1219 Châtelaine

Téléphone: +41 (0)21 804 58 00, Fax: +41 (0)21 804 58 01
romandie@helvetas.org

Ufficio Svizzera italiana

Via San Gottardo 67, CH-6828 Balerna

Téléphone: +41 (0)91 820 09 00, Fax: +41 (0)91 820 09 01
svizzeraitaliana@helvetas.org

www.helvetas.ch